



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de l'Action Sportive
Service du Sport de Proximité

2022 DJS 30 Subventions (113.000 euros) et signature d'une convention et 13 avenants avec le comité et 13 O.M.S.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'activité physique et sportive est essentielle à l'épanouissement de tout un chacun et participe de la politique éducative, sanitaire et sociale qu'entend mener la Ville de Paris. Dans la perspective de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, la Ville de Paris réaffirme par son soutien aux acteurs du sport du quotidien son attachement à faire du sport et de la pratique sportive l'un des piliers de son action municipale.

Les associations et les clubs sportifs participent pleinement de ces politiques publiques et en sont les principaux moteurs auprès des usagers. La Ville de Paris soutient le développement de leurs projets sportifs et éducatifs et garantit leur pérennité par l'octroi de subventions annuelles de fonctionnement ainsi qu'au travers de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO - au nombre de 122 en 2023) recensant les actions que la Ville entend soutenir par le biais de la subvention versée. Ces conventions, signées pour une durée maximale de 3 ans, permettent de renforcer les liens entre la Ville de Paris et ses partenaires associatifs. Cette démarche facilite la concertation et contribue à promouvoir au mieux leurs disciplines respectives sur le territoire parisien.

Ce soutien vise tout particulièrement à agir en faveur du développement du sport à l'adresse des personnes éloignées d'une pratique sportive régulière notamment les publics féminins, séniors et en situation de handicap. En outre, ces financements permettent d'appuyer les actions à visée sociale, de formation, à destination de jeunes enfants et les associations développant leur action au sein de quartiers prioritaire de la politique de la ville.

Enfin, la Ville de Paris entend impliquer les clubs et associations sportives dans les valeurs de tolérance et de protection de l'environnement qu'elle promeut, notamment en les engageants à former leurs éducateurs en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et à adapter leur pratique pour ne plus avoir recours à des plastiques à usage unique dans leur activité.

Le projet de délibération soumis à notre assemblée concerne l'aide donnée aux Comité et Offices du Mouvement Sportif de chaque arrondissement œuvrant dans

le domaine du sport et dont l'action s'exerce au bénéfice des usagères et des usagers de la Ville de Paris et des acteurs du sport de proximité. Ces structures travaillent, en lien avec les mairies d'arrondissement, au développement du sport de proximité, notamment en informant les habitants sur l'offre sportive existante sur leurs territoires de référence, en organisant et/ou participant à des manifestations sportives en lien avec les associations locales qu'elles soutiennent dans la réalisation de leurs projets.

Les montants proposés ont fait l'objet d'une concertation préalable avec les mairies d'arrondissement concernées et tiennent compte de l'activité portée par chacun des OMS.

Je vous prie de m'autoriser à engager les subventions annuelles de fonctionnement et à signer les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs, annexés au présent projet, intégrant les actions à mener en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, ainsi que les actions visant à supprimer l'usage de plastiques à usage unique dans les activités sportives et dont la répartition est la suivante :

- COMS pour 1.000 euros,
- OMS 5 pour 6.000 euros
- OMS 6 pour 3.000 euros,
- OMS 8 pour 10.000 euros,
- OMS 9 pour 4.500 euros,
- OMS 10 pour 5.000 euros,
- OMS 11 pour 3.500 euros,
- OMS 12 pour 7.000 euros,
- OMS 14 pour 16.000 euros,
- OMS 16 pour 17.000 euros,
- OMS 17 pour 10.000 euros,
- OMS 18 pour 15.000 euros,
- OMS 19 pour 12.000 euros,
- OMS 20 pour 3.000 euros.

Cela représente donc un montant total de 113.000 euros attribué pour les quatorze associations sportives de ce projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris,

en liaison avec les mairies d'arrondissement elle, de susciter, encourager et soutenir toutes les initiatives cherchant à développer l'éducation physique et sportive et la pratique du sport dans notre arrondissement.